RAPPORT DU JURY

2025

Examen Professionnel
D'Agent de Maîtrise Territorial

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'EXAMEN 2
   1.1. Calendrier 2
   1.2. Conventionnement 2
   1.3. Composition du jury 2
2. PROFIL DES CANDIDATS 3
   2.1. Répartition Géographique 3
   2.2. Répartition Femmes/Hommes 3
   2.3. Répartition par tranche d'âge 3
   2.4. Préparation des candidats 4
3. EPREUVE ECRITE D'ADMISSION 4
   3.1. Nature de l'épreuve écrite 4
   3.2. Principaux chiffres de l'épreuve écrite 4
   3.3. Résultats de l'épreuve écrite 4
4. EPREUVE ORALE D'ADMISSION 5
   4.1. Nature de l'épreuve orale 5
   4.2. Principaux chiffres de l'épreuve orale 5
   4.3. Résultats de l'épreuve orale 5
5. OBSERVATIONS DU JURY 5

1. PRESENTATION DE L'EXAMEN

1.1. Calendrier

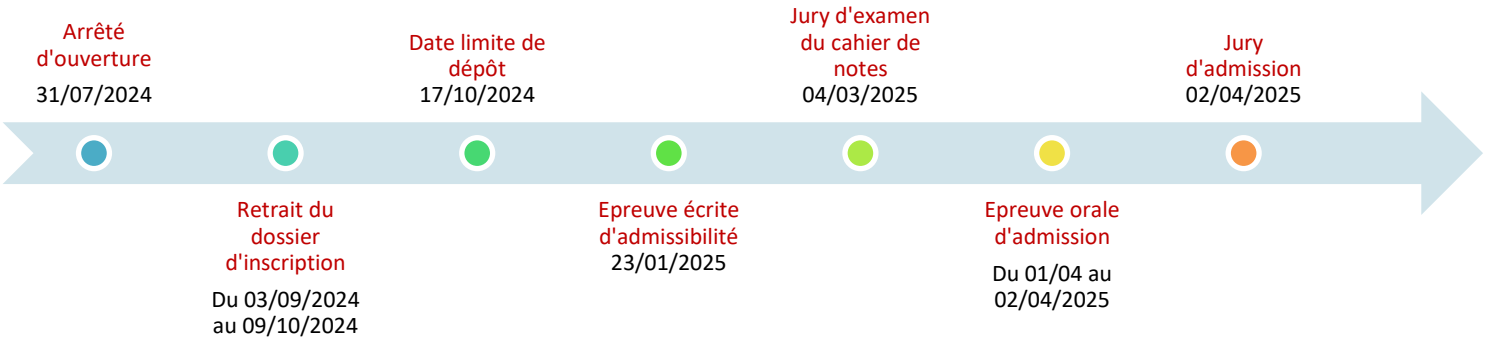

1.2. Conventionnement

Le Centre de Gestion de la Marne a organisé l'examen professionnel pour les collectivités et établissements affiliés marnais et ardennais, pour les collectivités et établissements publics territoriaux ayant conventionné aux fins d'organisation dudit examen professionnel avec le Centre de Gestion des Ardennes, ainsi que pour les collectivités non affiliées conventionnées.

1.3. Composition du jury

Elus locaux		Fonctionnaires Territoriaux		Personnalités Qualifiées	
M. Marcel VERGEZ	**Mme Evelyne QUENTIN**	**M. Olivier DECAD**	**Mme Faustine BOURGEOIS**	**M. Kevin GILLET**	**Mme Aurélie LOISEAU**
Président du Jury, Maire de Ventelay	*Maire de Saint-Brice-Courcelles*	*Agent de Maîtrise principal, Responsable des services techniques à la Mairie de SUIPPES, Représentant de la CAP C au Centre de Gestion de la Marne*	*Technicien Territorial, Service Espaces verts et propreté à la Communauté de communes de Vitry Champagne et Der*	*Ingénieur territorial, Chef du service Maintenance du patrimoine et de la logistique au Département de la Marne*	*Technicien territorial principal de 1ère classe, Cheffe de projet au service Etudes et travaux de bâtiment à la Ville de Reims*

2. PROFIL DES CANDIDATS

2.1. Répartition Géographique

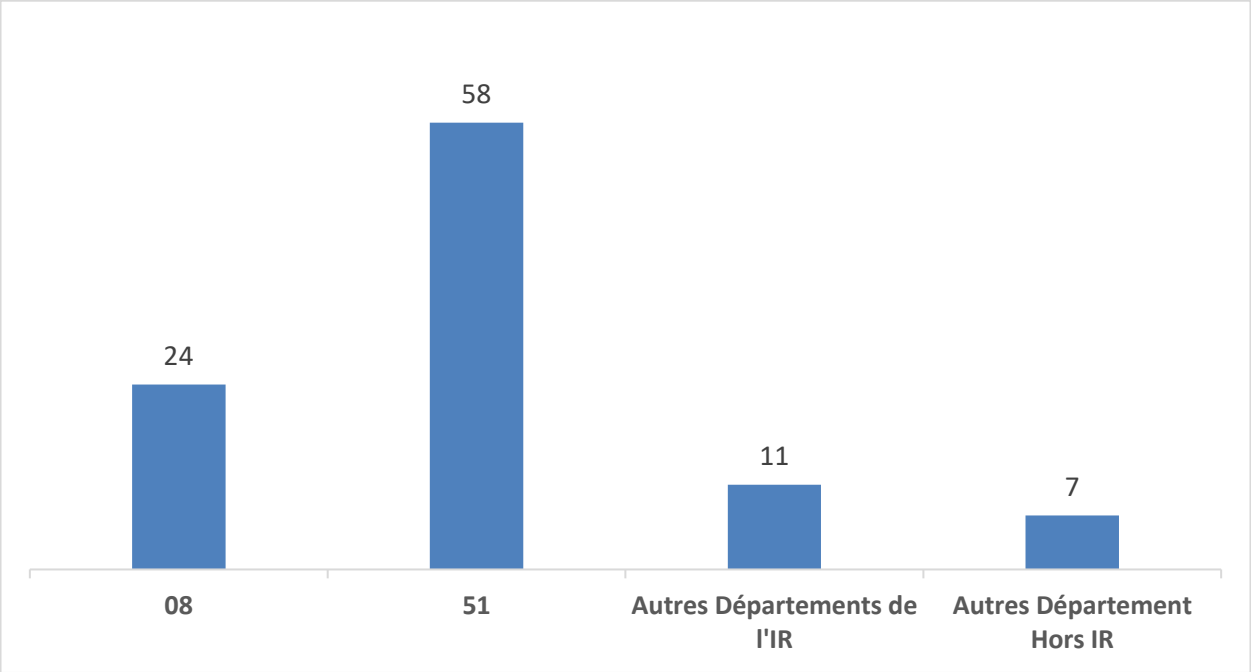

18 candidats sont issus de départements dont l'examen était organisé par un autre CDG pour leur département

2.2. Répartition Femmes/Hommes

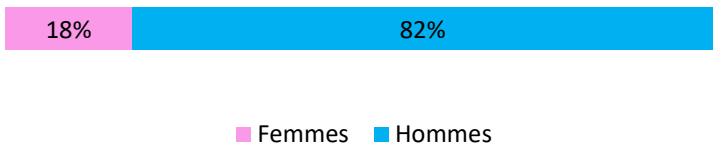

2.3. Répartition par tranche d'âge

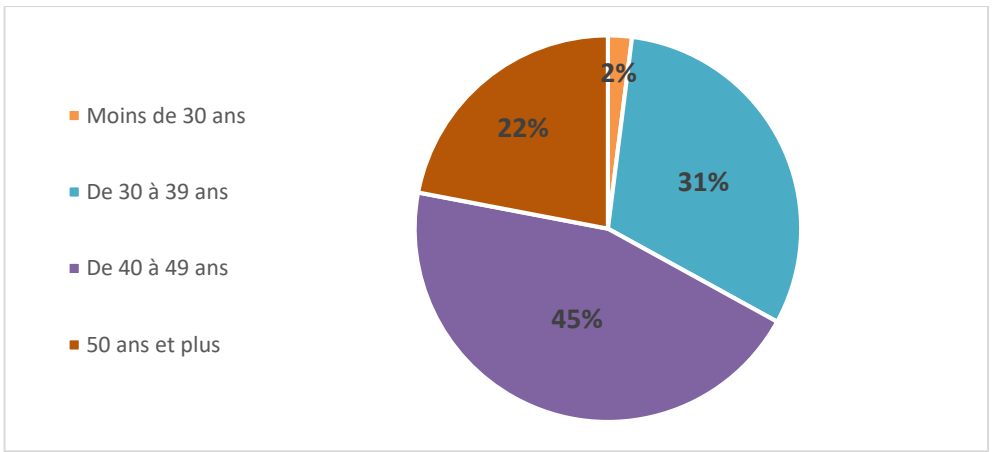

2.4. Préparation des candidats

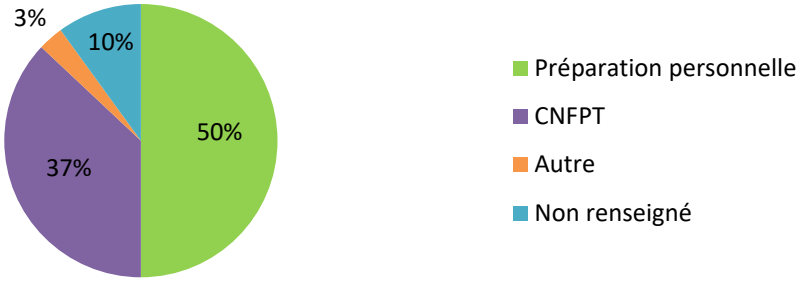

3. EPREUVE ECRITE D'ADMISSION

3.1. Nature de l'épreuve écrite

A partir d'un dossier comprenant différentes pièces, résolution d'un cas pratique portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux, et notamment sur les missions d'encadrement (durée : deux heures ; coefficient 1).

Le sujet de la session 2025 de l'examen est disponible sur le site internet https://51.cdgplus.fr/concours-examens/ressources-pedagogiques/filiere-technique/

3.2. Principaux chiffres de l'épreuve écrite

L'épreuve écrite s'est déroulée le 23 janvier 2025 au Centre culturel André Gallois à Fagnières (51) et à l'annexe du Centre de gestion de la Marne, 6 rue Sainte Marguerite à Châlons-en-Champagne (51).

	Nombre de candidats
Nombre d'admis à concourir	91
Nombre de présents à l'épreuve écrite	80
Absentéisme en %	12%

3.3. Résultats de l'épreuve écrite

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 08 sur 20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis à l'oral
1,25	15,50	16	35

3 copies ont été écartées pour rupture d'anonymat ou non-respect du règlement pour les motifs suivants :

- présence d'une signature
- utilisation de 2 couleurs
- indication personnelle

4. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

4.1. Nature de l'épreuve orale

Entretien avec le jury destiné à permettre à ce dernier d'apprécier la personnalité, la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (durée totale : quinze minutes ; coefficient 1).

4.2. Principaux chiffres de l'épreuve orale

L'épreuve orale s'est déroulée du 1er avril au 02 avril 2025 à l'annexe du Centre de Gestion de la Marne, 6 rue Sainte Marguerite à Châlons-en-Champagne (51).

	Nombre de candidats
Nombre de candidats admissibles	35
Nombre de présents à l'épreuve orale	34
Absentéisme en %	3%

4.3. Résultats de l'épreuve orale

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10 sur 20.

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
5	17	0	27

5. OBSERVATIONS DU JURY

Les membres du jury ont fait les remarques suivantes :

Concernant l'épreuve écrite : un manque de respect des consignes sur les questions posées, en particulier sur la rédaction de la note. En grande majorité, la note n'était pas rédigée.

Concernant l'épreuve orale : la présentation des candidats manque souvent de préparation et de structuration. Les candidats ont des lacunes sur les connaissances de l'environnement territorial, sur les institutions et les instances. Les candidats doivent s'ouvrir davantage à leur environnement proche, au-delà de leur poste.

Le Président du jury,

Monsieur Marcel VERGEZ